



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Direction
des Ressources Humaines

Dossier suivi par :
Caroline BOITIEUX
Conseillère mobilité carrière

☎ 03 22 82 39 43
☎ 03 22 92 82 12
✉ conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr

20, bd d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi,
de 8h00 à 12h30
de 14h00 à 17h30.

Amiens, le 6 décembre 2018

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS
Chancelières des universités

à

Monsieur le président de l'université de Picardie Jules Verne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Compiègne
Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Monsieur le directeur du CANOPÉ
Mesdames et Messieurs les directeurs de la DRJSCS et des DDCCS
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : Détachement dans un corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation Rentrée scolaire 2019

**P.J. : - Note de Service ministérielle n°2018-141 du 03/12/18
- Annexe 2 : Fiche de candidature au détachement**

Consécutivement à l'édition de la note de service ci-dessus référencée, je suis désormais en mesure de vous informer du calendrier des opérations de détachement dans les corps des personnels enseignants du premier et du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, à effet de la rentrée scolaire 2019.

Les personnels souhaitant candidater à un détachement dans un corps enseignant du premier ou du second degré, dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) ou dans celui des psychologues de l'éducation nationale doivent compléter la page 1/3 de l'annexe 2, dite « Fiche de candidature au détachement ».

La fiche de candidature au détachement, accompagnée des pièces jointes demandées, puis revêtue de l'avis de l'IA-DASEN du département pour les enseignants du premier degré, de l'IA-IPR ou IEN pour les enseignants du second degré, en page 2/3, doit ensuite être adressée à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du rectorat, à l'attention de la Conseillère Mobilité Carrière (CMC), avant le 15/02/19. La recevabilité des candidatures sera alors vérifiée.

Sous réserve que les avis de la page 2/3 de l'annexe 2 soient favorables, les candidats seront reçus en entretien par les corps d'inspection concernés, au cours du mois de février 2018. Dans le cadre d'une candidature au détachement dans le corps des professeurs des écoles, le candidat devra être reçu par l'IEN désigné par l'IA-DASEN, qui complètera et retournera la page 3/3 à l'attention de la CMC, au plus tard le 08/03/2019.

Il me reviendra d'adresser à la Direction Générale des Ressources Humaines les candidatures ayant recueilli uniquement des avis favorables, avant le 15/03/2019.

Au cours des mois d'avril et mai 2019, les commissions administratives paritaires nationales des corps d'accueil se réuniront. Mes services seront informés des avis et des décisions arrêtées. La CMC se chargera alors d'adresser les notifications des décisions aux candidats.

Début juillet 2019, les services gestionnaires de personnels recueilleront les vœux géographiques d'affectation des candidats détachés puis, en août 2019, les personnels seront affectés, dans le cadre d'un détachement.



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



2/2

J'appelle à votre attention sur la nécessité de veiller au calendrier de cette opération au service des parcours professionnels et vous en remercie à l'avance.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Jean-Jacques VIAL